

Dette et déficit : en taxant les produits importés les plus polluants l'Etat pourrait récupérer 80 milliards d'euros !

Philippe Charlez & Nicolas Meilhan

Résumé exécutif

En dépit d'investissements titanesques dans les énergies renouvelables et dans l'électrification des usages, la consommation mondiale d'énergies fossiles ne baisse qu'à un rythme homéopathique. On ne peut toutefois mettre les trois fossiles sur un même pied d'égalité, le charbon émettant suivant l'usage deux à trois fois plus de CO₂ que le gaz. Par ailleurs alors le gaz et le pétrole sont utilisés de façon assez homogène dans la plupart des pays du monde, le charbon est concentré à 90% dans un peu plus de dix pays. Enfin, contrairement au gaz et au pétrole qui sont multiusages, les trois quarts de la consommation mondiale de charbon est destinée à produire de l'électricité. À elle seule, l'électricité charbonnière est responsable de 30% des émissions mondiales.

Dépassant les 3200 milliards d'euros et les 110% du PIB, la dette de la France est devenue insoutenable avec des taux souverains dont le différentiel avec l'Allemagne ne cesse de croître. Dans le pays le plus dépensier du monde, l'Etat est à la recherche de nouvelles recettes pénalisant le moins possible les entreprises et le pouvoir d'achat première préoccupation des français.

Pour essayer de résoudre la quadrature du cercle « transition en panne » « dette insoutenable » et « préservation des entreprises françaises et du pouvoir d'achat des français », nous proposons un mécanisme vertueux consistant à imposer à l'entrée du territoire Français une TCI (Taxe sur le Carbone Importé) sur tout produit importé de tout pays tiers au sein duquel la consommation d'électricité charbonnière excède 100 TWh/an.

Composé de 12 pays (hors union UE), ce club charbon produit 90% de l'électricité charbonnière mondiale et est responsables de 68% des émissions mondiales 2023. En 2022, la France importait de ces 12 pays 185 milliards d'euros de biens soit 26% de la valeur importée totale (707 milliards en 2023).

Le chiffre pertinent pour calculer la TCI est le pourcentage de la consommation électrique charbonnière dans le mix électrique. Ainsi, 61% de l'électricité chinoise provient du charbon ; c'est 84% pour l'Afrique-du-Sud, 71% pour l'Inde mais seulement 20% pour les Etats-Unis. La TCI est alors simplement calculée en multipliant la part charbonnière par la valeur totale importée.

Pour l'année 2023 la TCI aurait apporté à l'Etat français 80 milliards d'euros de recettes dont plus de la moitié provient de la Chine. Le taux moyen de la TCI pour les 12 pays est de 43%.

Grâce à son taux élevé et son assiette étroite (elle n'affecte qu'un nombre limité de produits -aucun produit français ni européen, aucun pays étranger à l'Europe ne faisant pas partie du club charbon-) la TCI s'avère très efficace (80 milliards d'euros ce sont 8 points de TVA et presque l'équivalent de l'impôt sur le revenu). Dans la mesure où elle s'applique sur la valeur importée et non sur la valeur vendue, elle impacte peu les prix à la consommation (impact de 13% sur le prix de vente d'un tee-shirt chinois). Renchérissant de façon significative les prix de certains produits étrangers polluants, elle rend les produits français et européens plus compétitifs. Elle encourage donc à consommer français et moins polluant. L'étiquetage de ces produits pourraient d'ailleurs mentionner sur le prix « dont xx€ de TCI ». Enfin il s'agit d'une mesure écologique encourageant implicitement les pays tiers à sortir du club charbon le plus rapidement possible en déplaçant leur électricité charbonnière vers d'autres sources d'énergie moins polluantes (gaz, nucléaire, renouvelables).

La méthode se heurte toutefois à deux blocages potentiels. Elle peut difficilement se mettre en œuvre aux contours du seul Hexagone et demande à minima l'acceptabilité de nos partenaires européens. Secundo, son application induirait inévitablement des ripostes économiques des membres du Club Charbon à l'exportation de nos biens et nos services. Toutefois la balance commerciale entre la France et les 12 pays du club charbon étant fortement négative (solde de -64 milliards d'euros), la France est sur ce point en position de force. Ce n'est pas le cas de l'Allemagne qui, contrairement à la France, a une balance commerciale largement positive et est en quasi équilibre import/export avec la Chine. Les sirènes négatives devraient donc venir davantage de Bruxelles que de Pékin.

Une transition énergétique en panne

En dépit d'investissements titanesques dans les énergies renouvelables¹ et dans l'électrification des principaux usages (bâti, mobilité & industrie), la consommation mondiale d'énergies fossiles ne baisse qu'à un rythme homéopathique. Tandis qu'au début des années 1980, leur part représentait 87% du mix primaire mondial, en 2023 ce chiffre était tombé à 82%. La consommation d'énergie ayant doublé en absolu celle des énergies fossiles a donc aussi été multipliée par presque deux. Et ce chiffre s'applique aux trois énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) dont les pics de consommation ont continué de battre des records au cours des dernières années. Ainsi en 2023 la consommation journalière de pétrole a excédé les 100 millions de baril par jour et celle de charbon les 8 milliards de tonnes.

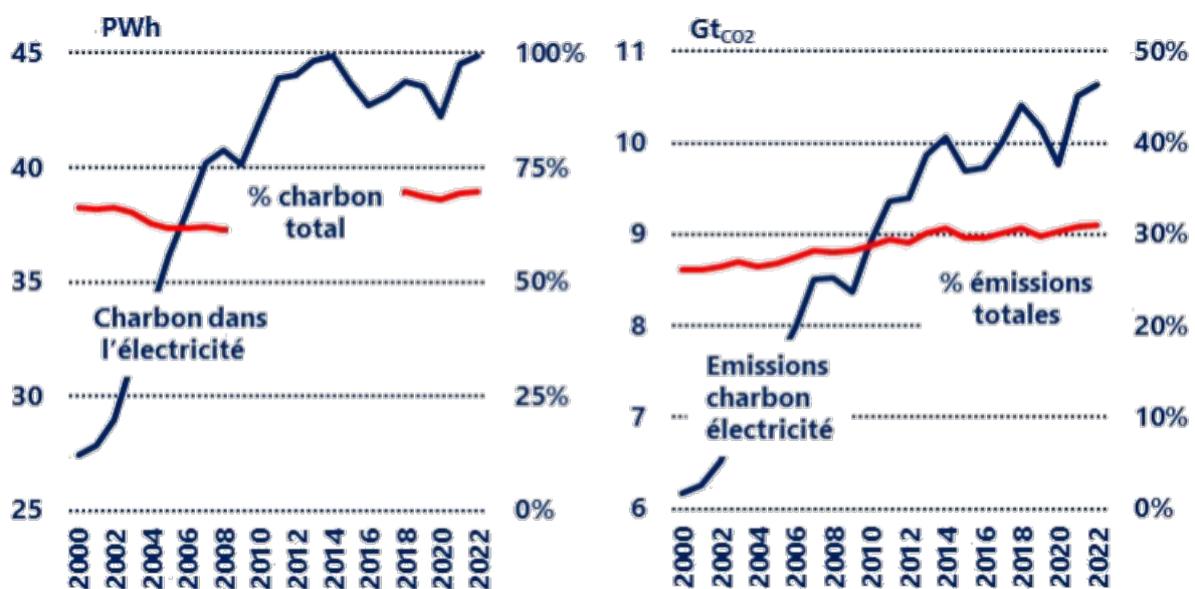


Figure 1- Données clé de l'électricité charbonnière dans le monde

Source des données : Energy Institute

On ne peut toutefois mettre les trois fossiles sur un même pied d'égalité. Alors qu'un kWh de charbon **électrique** émet 1000 gCO₂, le même kWh gazier n'émet quant à lui que 400 gCO₂². Par ailleurs alors le gaz et le pétrole sont utilisés de façon assez homogène dans la plupart des pays du monde, le charbon est concentré à 90% dans un peu plus de dix pays. Enfin, contrairement au gaz et au pétrole qui sont multiusages (électricité, transports, bâti, industrie, pétrochimie), 75%³ de la consommation mondiale de charbon est destinée à produire de l'électricité (**Figure 1**). À elle seule, l'électricité charbonnière est responsable de **30% des émissions mondiales de CO₂**. Réduire la consommation de charbon dans l'électricité devrait donc être la priorité mondiale en termes de réduction de GES.

¹ Plus de 8000 milliards de dollars en une quinzaine d'années

² Pour le solaire photovoltaïque c'est 50 gCO₂ et pour le nucléaire seulement 10 gCO₂

³ Le complément soit 25% est dédié à l'industrie et au bâti principalement dans les pays émergents

Un endettement français catastrophique

Dépassant les 3200 milliards d'euros et les 110% du PIB, la dette de la France est devenue insoutenable avec des taux souverains dont le différentiel avec l'Allemagne ne cesse de croître (**Figure 2**). La situation est d'autant plus préoccupante que l'Hexagone voit son déficit annuel se creuser de façon désastreuse. Il est estimé à 6,1% pour 2024 soit le double des 3% du pacte de stabilité de l'UE. Ainsi en 2024 la France aura emprunté 180 milliards d'euros (contre 147 prévus dans la loi de finance 2024) dont près de 60 milliards pour la seule charge de la dette. La croissance économique reste par ailleurs faible (1,1% pour 2024⁴, entre 1% et 1,2% en 2025⁵).

Pays	Taux souverain	Dette %PIB
Allemagne	2,23	63,40
Pays-Bas	2,51	43,90
Irlande	2,64	42,50
Belgique	2,83	108,20
France	2,95	110,80
Espagne	2,95	108,90
Grèce	3,18	159,80
Italie	3,38	137,70

Figure 2- Taux souverains⁶ et dettes⁷ actuelles des principaux pays européens

Compte tenu de situation politique actuelle, de larges économies structurelles peuvent difficilement être lancées dans l'urgence (56,6% du PIB de dépenses publiques en 2023⁸). Aussi, l'Etat est-il à la recherche de nouvelles recettes (20 milliards dans le projet de budget 2024) pénalisant le moins possible les entreprises et le pouvoir d'achat première préoccupation des français. Dans le pays le plus fiscalisé au monde (48% de prélèvements obligatoire contre 41% en moyenne dans l'UE⁹, 45% de prélèvement fiscal¹⁰) l'accroissement démesuré de l'impôt comme le propose le Nouveau Front Populaire notamment sur les plus aisés et les grosses entreprises (i.e. ISF à 3%) serait économiquement suicidaire¹¹ faisant à coup sur fuir l'investissement vers des horizons

⁴ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2024/10/14/flash-conjoncture-france-l-insee-confirme-sa-prevision-de-croissance-2024-a-1-1>

⁵ <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-septembre-2024>

⁶ <https://www.boursorama.com/bourse/taux/souverains>

⁷ <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/la-dette-publique-des-etats-de-l-union-europeenne/>

⁸ <https://fr.statista.com/statistiques/478464/taux-depenses-publiques-france/>

⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

¹⁰ <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/la-pression-fiscale-dans-l-union-europeenne/>

¹¹ La bien connue courbe de Laffer ou « l'impôt tue l'impôt ». Arthur Laffer, « The Laffer Curve: Past, Present, and Future », The Heritage Foundation, 1^{er} juin 2004

plus cléments et continuerait d'accélérer le rythme des défaillances d'entreprises (elle ont atteint un niveau record en 2024¹²). Selon de nombreux économistes, cette stratégie accroissant la défiance des acteurs économiques pourrait mécaniquement conduire à une dégradation de la note française et donc à un nouvel accroissement des taux souverains. L'augmentation de plusieurs points de la TVA (10 milliards de recettes par point supplémentaire¹³) est en revanche une piste politiquement dangereuse tant elle risque d'être vécue comme injuste (tout le monde paye le même taux) par la plupart de nos concitoyens.

Club Charbon et TCI

Pour essayer de résoudre la quadrature du cercle « **transition en panne** » « **dette insoutenable** » et « **préservation des entreprises françaises et du pouvoir d'achat des français** », nous proposons un mécanisme vertueux consistant à imposer à l'entrée du territoire Français une **TCI (Taxe sur le Carbone Importé)** sur tout produit importé de tout pays tiers (hors UE) au sein duquel la consommation d'électricité charbonnière **excède 100 TWh/an**.

Pays	Electricité charbon	Emissions 2023	% électricité charbon p _i	Valeur importée I _i	TCI
	TWh	Gt _{CO2}	%	G€	G€
Chine	5398	10,55	61%	72,0	43,9
Inde	1380	2,60	74%	9,0	6,7
US	904	4,83	20%	51,9	10,3
Japon	309	1,07	30%	10,5	3,1
Corée	209	0,59	34%	9,8	3,3
Indonésie	205	0,69	62%	2,1	1,3
Afrique du Sud	197	0,42	84%	1,5	1,3
Russie	192	1,46	16%	3,7	0,6
Australie	131	0,38	48%	1,9	0,9
Taiwan	121	0,27	42%	4,8	2,0
Turquie	113	0,41	35%	11,5	4,0
Vietnam	101	0,27	39%	6,4	2,5
Total	9260	23,53	41%	185,1	79,9

Figure 3- Mécanisme de taxation de la taxe sur la valeur importée

Source de données : INSEE & Energy Institute

Hors Union Européenne (l'Allemagne et la Pologne faisaient partie du club en 2024 mais devraient en sortir en 2025), ce club charbon est composé de 12 pays dont la liste

¹² <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/les-defaillances-d-entreprises-ont-atteint-au-quatrieme-trimestre-2023-un-niveau-jamais-vu-depuis-trente-ans-20240118?msockid=333790c8939c6ada18e884c3929a6bbc>

¹³ <https://www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-la-taxe-sur-la-valeur-ajoutee-en-2023-une-premiere-estimation>

est reprise dans la **Figure 3**. Ces 12 pays produisent 90% de l'électricité charbonnière mondiale et sont responsables de 23,5 Gt_{CO2} soit 68% des émissions mondiales 2023¹⁴. En 2022, la France importait de ces 12 pays 185 milliards de biens soit 26% de la valeur importée totale (707 milliards en 2023)¹⁵.

Le chiffre pertinent pour calculer la TCI est le pourcentage p_i de la consommation électrique charbonnière dans le mix électrique. Ainsi (**Figure 3**), 61% de l'électricité chinoise provient du charbon ; c'est 84% pour l'Afrique-du-Sud, 71% pour l'Inde mais seulement 20% pour les Etats-Unis. La TCI est alors calculée de la façon suivante :

$$TCI = \sum_{n=1}^{12} p_i * I_i$$

où I_i est la valeur totale importée du pays i . Présentés dans la **Figure 3**, les résultats conduisent pour l'année 2023 à **80 milliards d'euros de recettes** pour l'Etat dont plus de la moitié provient de la Chine. Le taux moyen de la TCI pour les 12 pays est de 43%.

La TCI s'applique sur la valeur du produit quand il traverse la frontière. Il inclut sa valeur intrinsèque plus le transport, les assurances et frais divers (douane, portuaire). La TCI s'applique donc sur un contenu carbone importé (d'où son nom) incluant le *charbon de la fabrication* mais aussi le *fuel du transport maritime*. En revanche imposer une taxe sur le produit revendeur HT reviendrait à imposer non seulement l'importation mais aussi la marge du revendeur français. Il s'agirait alors d'un **accroissement déguisé et ciblé de la TVA**. La TCI serait payée en douane directement par l'importateur français. Celui-ci aurait alors le choix soit de réduire sa marge (souvent très élevée sur la plupart des produits en provenance des pays du club charbon) soit de la répercuter totalement ou partiellement sur le produit fini. Dans ce cas elle serait implicitement payée par le consommateur.

Avantages et inconvénients de la TCI

La méthode s'avère extrêmement vertueuse pour plusieurs raisons. Grâce à son **taux élevé** (41% en moyenne jusqu'à 74% pour l'Inde) et son **assiette étroite** (elle n'affecte qu'un nombre limité de produits -aucun produit français ni européen, aucun pays étranger à l'Europe ne faisant pas partie du club charbon-) elle s'avère très efficace (80 milliards d'euros ce sont **8 points de TVA** et presque l'équivalent de l'impôt sur le revenu). En revanche, dans la mesure où elle s'applique sur la valeur importée et non sur la valeur vendue, elle impacte raisonnablement les prix à la consommation (impact de 13% sur le prix de vente d'un tee-shirt chinois voir paragraphe suivant). Renchérissant de façon significative les prix de certains produits étrangers polluants, elle rend les produits français et européens plus compétitifs. Elle encourage donc à

¹⁴ Source : Energy Institute 2024

¹⁵ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/e101488a-4e05-4914-9f1c-c64f8df93de7/files/7740b4eb-a8f8-443c-aa43-fe66f4e963d2>

consommer français et moins polluant. L'étiquetage de ces produits pourraient d'ailleurs mentionner « dont xx€ de TCI ». Enfin il s'agit d'une mesure écologique encourageant implicitement les pays tiers à sortir du club charbon le plus rapidement possible en déplaçant leur électricité charbonnière vers d'autres sources d'énergie moins polluantes (gaz, nucléaire, renouvelables).

Pays club charbon	Importations	Exportations	Solde
	G€	G€	G€
Chine	72,0	31,1	-40,9
Inde	9,0	7,2	-1,8
US	51,9	45,2	-6,7
Japon	10,5	6,9	-3,6
Corée	9,8	6,1	-3,7
Indonésie	2,1	1,3	-0,8
Afrique du Sud	1,5	1,8	0,3
Russie	3,7	2,0	-1,7
Australie	1,9	3,5	1,6
Taiwan	4,8	2,9	-1,9
Turquie	11,5	11,9	0,4
Vietnam	6,4	1,2	-5,2
Total	185,1	121,1	-64,0

Figure 4- Importations et exportations entre la France et les membres du club charbon
Source de données : INSEE & Energy Institute

La méthode se heurte à **deux blocages potentiels**. Elle peut difficilement se mettre en œuvre aux contours du seul Hexagone et demande à minima l'acceptabilité de nos partenaires européens. Secundo, son application induirait inévitablement des ripostes à l'exportation de nos biens et nos services de la part des membres du Club Charbon. Toutefois la balance commerciale entre la France et les 12 pays du club charbon étant fortement négative (solde de 64 milliards d'euros en faveur des pays du club charbon - **Figure 4**), la France apparaît sur ce point plutôt en position de force. Ce n'est pas le cas de l'Allemagne qui, contrairement à la France, a une balance commerciale largement positive et est en quasi équilibre import/export avec la Chine. Les sirènes négatives devraient donc venir de Bruxelles plutôt que de Pékin.

Impact de la TCI à la consommation : tee-shirt chinois

Nous avons simulé l'effet de la TCI sur le prix public d'un tee-shirt importé de Chine. La décomposition du prix d'importation est présentée sur la **Figure 5**. La valeur à l'importation (pour 10000 tee-shirts importés) est de l'ordre de 2,5 €.

Prix unitaire	2,18
Quantité	10000
Prix total	21800
Fret maritime	2725
Frais portuaires	382
Assurance	147
Formalités douane	382
Prix import	25435
Prix import unitaire	2,54

Figure 5 – Exemple de décomposition du prix à l'importation d'un tee-shirt Chinois¹⁶

En supposant une marge commerciale égale à trois fois le prix importé (soit 7,63€), l'application d'une TVI de 61% (part de l'électricité charbonnière en Chine) conduit à une augmentation du tee-shirt de 13%. Tout en étant significatif, l'impact de la TCI sur les prix à la consommation reste donc raisonnable.

¹⁶ <https://mingtagroup.com/fr/combien-coutent-les-importations-en-provenance-de-chine-un-exemple-pratique/>